

FORMATION

DUERP - Document Unique d'évaluation des risques



DURÉE

14 heures (2 jours)

PUBLIC

Toute personne ayant à réaliser, participer ou animer l'évaluation des risques dans sa structure

PRÉ-REQUIS

Aucun

LIEU

En intra ou en inter-entreprise

EFFECTIF

1 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, travaux en sous-groupes, travail inter-session, échanges sur retour d'expérience...

INTERVENANT

IPRP et formateur spécialisé en santé sécurité au travail

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre au personnel intervenant dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques professionnels, de maîtriser les méthodes et outils nécessaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4121-1 du Code du travail : « *L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'art. L. 4121-3* ».
- Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2011 « *portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs* ».

MATÉRIELS

Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Les enjeux de la santé et de la sécurité au travail
- Le contexte réglementaire
- Les obligations et responsabilités
- Les acteurs de la prévention
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels et le Document Unique
- Les risques spécifiques
- Applications en sous-groupes
- Travaux individuels
- Visite et inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

14 heures (2 jours) tous les 4 ans.

